

Le conseil général lève le voile sur le futur pont de Jargeau prévu à l'horizon 2016

Hier, le conseil général a présenté, à Jargeau, son projet de déviation de la RD921 avec franchissement de Loire. Un projet qui verrait le jour à l'horizon 2016. Les opposants à ce futur pont ont eu quelque mal à donner leur point de vue.

La salle de l'écho, à Jargeau, a fait le plein hier soir, à l'occasion de la réunion publique initiée par le conseil général pour présenter le projet de déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel et de futur franchissement de Loire, appelé communément le pont de Jargeau. Il faut dire que le conseil général a bien fait les choses. Une belle organisation, une débâche de documents, des panneaux, une vidéo-projection, de quoi largement nourrir l'avidité des partisans du projet et la curiosité critique des opposants. Malgré tout, cette réunion publique à laquelle ont participé près de 400 personnes, s'est déroulée dans le calme sans éviter, toutefois, quelques débordements verbaux sans gravité, et souvent inhérents à ce type de réunion.

Le pont le plus fréquenté du Loiret

Eric Dolige, président du conseil général, entouré des maires de Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel et de Darvoy a d'emblée martelé les éléments justifiant, à ses yeux, la réalisation du futur pont : amélioration du trafic, plus de sécurité pour les habitants et règlement des problèmes de nuisances. « Le pont actuel de Jargeau est le plus fréquenté du département et c'est la responsabilité du conseil général et des maires des communes d'apporter des réponses aux longues attentes des habitants. »

Après la présentation du diagnostic ayant prévalu à la prise de décision par le directeur des routes du département, la parole a été donnée à la salle. C'est ainsi que quelques opposants comme le groupement Mardiéval ont

Le pont actuel de Jargeau supporte un gros trafic routier avec un taux très élevé de poids lourds. La réunion d'hier soir à Jargeau a été bien accueillie par les partisans d'un nouveau franchissement de Loire. Ils étaient d'ailleurs nombreux à plébisciter la décision du conseil général qui, entre information et lobbying, a su faire passer son message.



pu s'exprimer. « L'augmentation du trafic de 2,5 % par an que vous évoquez n'est pas valable. Le trafic a, au contraire, baissé entre 2008 et 2009. Dès lors, il faut revoir les bases de vos calculs, ils sont obsolètes », a souligné Jean-Marie Salomon.

Lui emboitant le pas, le maire de Mardié a reçu une petite bordée de sifflets en se présentant comme « le vilain petit canard qui demande au conseil général de revoir sa copie et d'explorer d'autres alternatives que le seul pont sur la Loire et qui ne prouve pas sa nécessité ».

Il est vrai que l'enveloppe de 45 millions d'euros, montant prévisionnel, prévue par le conseil général pour le seul bénéfice des habitants de Jargeau, de Saint-Denis-de-l'Hôtel, de Darvoy et auxquels on

peut ajouter Sandillon et Féroles, laisse les observateurs songeurs.

« Cet argent peut servir à un autre pont à faire avec les 800 millions de personnes qui meurent de faim dans le monde », nous avait indiqué dans l'après-midi Pierre Chardon, le maire de Mardié, confirmant ainsi son intérêt pour une solution alternative.

Pollution durable !

« Nous ne sommes plus dans le développement durable, mais dans la pollution durable », dira-t-il. Thierry Soler, le conseiller général de Chécy, a rappelé lui aussi « qu'en réalisant de nouvelles voies de cir-

lation, on ne fait que créer des appels d'air à plus de circulation encore ».

Sans surprise, les maires des trois communes concernées ont apporté un soutien inconditionnel au projet de franchissement de Loire.

Ils ont d'ailleurs trouvé deux alliés, Michel Guérin, le maire

de Saran, et Daniel Brusseau, le maire de Sandillon.

Mystérieuse révélation

Pour conclure la soirée, Eric Dolige a révélé qu'une association avait adressé un courrier aux six groupements d'entreprises contactés par le conseil général en vue des prochains appels d'offres.

Dans cette missive, les auteurs auraient mis en garde lesdites entreprises de se laisser entraîner dans l'illégalité par le conseil général.

C'est une façon pour lui de dire qu'il se prépare à une vaste bataille de procédures. Ambiance...

Hamoudi Fellah.

Où en est la déviation de Fay-aux-Loges ?

À Donnery, la déviation de Fay-aux-Loges prévue au nord du futur pont de Jargeau n'en a pas fini avec les procédures. Après la DUP (déclaration d'utilité publique), c'est une procédure contre la commission de l'aménagement foncier qui est dans le collimateur de la mairie de Donnery.

Elle est au niveau du Conseil d'État dont l'arrêt est attendu autour du 20 novembre.

« Nous attendons le résultat, mais sans se faire beaucoup d'illusions. Aujourd'hui, le conseil général procède à un démantèlement d'un remembrement fait il y a 20 ans. » Celine Grataroli est persuadée

que le projet de déviation de Fay-aux-Loges fait toujours partie d'un projet de grand contournement malgré les démentis du conseil général. « Des pressions s'exercent dans tout ce dossier. Aujourd'hui, le constat est un peu amer. C'est décevant d'être élu, si notre seul devoir est de se taire. »

Un maire perdu au milieu de la foule

Inégalité de traitement ? Certains l'ont dit haut et fort. Sur la tribune, entourant le président Eric Dolige, il y avait les maires de Saint-Denis-de-l'Hôtel, de Darvoy et de Jargeau. Une place d'honneur à trois maires tous favorables au projet de franchissement de Loire et qui, légitimement, le revendiquent au nom de leurs administrés.

Mais perdu dans la foule, Pierre Chardon, le maire de Mardié, n'a pas eu droit au privilège de la tribune, ce qu'a regretté Thierry Soler, le conseiller général de Chécy. Une position en retrait qui le mettait forcément en situa-

tion d'infériorité. Mais pour ce scientifique, l'important est ailleurs. « On nous propose un nouveau franchissement comme si cela était la solution idéale. Ce n'est pas le cas. Il

aurait fallu mettre en place une plate-forme d'alternatives que chacun aurait pu enrichir. Elle aurait sûrement fait la démonstration que ce pont n'avait pas d'utilité. Il est temps d'arrêter

de gaspiller l'argent public, il faut aider la recherche et c'est elle qui nous aidera à sortir du "tout-voiture". Au milieu de la foule, Pierre Chardon a paru bien seul.

HIER SOIR, SALLE DE L'ÉCHO. Plus de 400 personnes ont assisté à une réunion durant laquelle les voix discordantes sont restées inaudibles. (Photo : Daniel Bédruncs)



REPÈRES

Calendrier du franchissement de Loire

Enquête en vue de la déclaration d'utilité publique : 2011. Acquisitions foncières : 2012-2013. Travaux : 2014-2015. Mise en service : courant 2016.

Un axe saturé

Selon le conseil général, 48 tonnes de CO² seront produites le long de cet axe. Sur le pont de Jargeau, ce sont plus de 1.200 véhicules entre 8 et 9 heures ; plus de 1.400 de 17 à 18 heures ; et en moyenne 1.073 véhicules par heure entre 7 et 19 heures.

Accès difficiles à 26 services publics

26 établissements recevant du

public sont situés sur la traversée des itinéraires RD951-RD921 et RD960 dont 6 écoles et un collège, trois équipements sportifs, et quatre établissements culturels.

Trafic source d'accidents

Une accidentologie importante : en 10 ans, 57 accidents se sont produits, faisant 5 morts et 35 blessés graves.

Europe

Le conseil général s'engage à respecter le zonage Natura 2000 qui n'interdit pas la réalisation du projet, avec une réalisation d'une étude réglementaire d'incidence Natura 2000, et à dialoguer avec la commission des pétitions du Parlement européen.